

COMMUNE DE PLOUNEVEZ MOEDEC  
Département des Côtes d'Armor  
Procès-verbal du registre des délibérations du Conseil Municipal  
Du 20 septembre 2023 à 19 heures 30  
Membres en exercice : 15 – membres présents : 12  
Date de convocation : 12 septembre 2023

Le vingt septembre deux mil vingt-trois à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Gérard QUILIN, Maire

Étaient présents : Gérard QUILIN, Catherine BOISLIVEAU, Jean Claude RIOU, Serge OLLIVAUX, Sonia ALLAIN, Adjoints. Jean-François LE MIGNOT, Anne-Karine LE MAOU, Quentin LE HERVE, Morgane BROUDER, Nolwenn BOHEC, Julien BENOIST, Sylvie MARIGAULT

Absente, excusée : Sylvie LE GALL-BRIAND, qui donne pouvoir à Gérard QUILIN

Absents : Erwan GUIZOUARN, Martine TRAPON

Secrétaire de séance : Quentin LE HERVE

Monsieur le Maire invite Daniel JACOPIN à prendre la parole avant l'ouverture de séance. Ce dernier interpelle l'assemblée sur la fréquentation d'un chemin communal qui est régulièrement emprunté par des quads et motos. Il souhaiterait que ce chemin soit préservé du passage des véhicules à moteur, par l'installation de chicanes à chacune des extrémités. Monsieur le Maire l'informe avoir pris bonne note de sa requête

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance du 10 août 2023 et validé par l'assemblée

### **1. Création d'une piscine nordique : Étude des propositions pour réalisation d'une étude de sols**

---

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'état d'avancement du projet « piscine » : les candidats retenus au terme du lancement de la publication pour mission de maîtrise d'œuvre doivent remettre une offre pour le 30 octobre 2023. Le jury, constitué entre autres de la commission d'appels d'offres, se réunira le 13 novembre 2023.

Dans le cadre du projet de construction de la piscine nordique, des études s'avèrent nécessaires, notamment un relevé topographie et étude de sols. La prestation pour le relevé topographique a été validée pour un montant de 777.50 euros TTC auprès des services de Lannion Trégor Communauté. Les bureaux Groupe Fondasol, SOLCAP, EF études, Roux & Jankowski, FONDASOL et ECR Environnement ont été consultés pour une mission d'étude de sols.

Les offres sont les suivantes :

- FONDOUEST	5 970.00 euros HT	7 164.00 euros TTC
-------------	-------------------	--------------------

- ECR ENVIRONNEMENT                      6 145.60 euros HT                      7 374.72 euros TTC

FONDOUEST interviendrait dans les 5 à 6 semaines suivant la réception de l'ordre de service, ECR ENVIRONNEMENT interviendrait sous 8 jours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSIDERANT l'offre de la société ECR ENVIRONNEMENT qui, après déduction de 2 prestations ne figurant pas au devis de FONDOUEST, est la moins disante

- **RETIENT** la proposition de la société ECR ENVIRONNEMENT
- **PRECISE** que les sommes afférentes seront prélevées à la section Investissement du budget de la commune, opération 209 (Piscine)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

## **2. Restauration des intérieurs de l'église Saint Pierre : avenants lots n° 2 (charpente) et lot n° 6 (menuiserie) + lancement tranche optionnelle et demande de subvention**

---

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les travaux de restauration des intérieurs de l'église paroissiale. La tranche optionnelle a été affirmée lors de la séance du conseil municipal du 10 août 2023.

- a) Les mandataires des lots n° 2 (charpente) et n° 6 (menuiserie) présentent des avenants, à savoir :

### Lot n° 2

#### **a) plus-value pour un montant total de 21 669.50 euros HT**

- Mise en œuvre d'une gouttière cuivre sur le porche Nord                      + 2 791.87 euros HT
- Reprise du chéneau Est de la chapelle Sud    + 3 542.05 euros HT
- Démoussage de la totalité de la couverture de l'église                              + 15 335.58 euros HT

- b) moins-value pour un montant total de    - 3 669.84 euros HT**

**Portant ainsi le montant total de l'avenant à la somme de                              + 17 999.66 euros HT**

### Lot n° 6, pour un montant total de 745.00 euros HT

- Mise en œuvre dans le passage entre la nef et la sacristie, d'un coffre de 3.30 ml dans l'angle en haut à droit pour cheminement de câbles  
Coffre en CP chêne massif    + 745.00 euros HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**VALIDE** les avenants suivants :

### Lot n° 2, pour un montant total de 5 057.20 euros HT

- Mise en œuvre d'une gouttière cuivre sur le porche Nord                      + 2 791.87 euros HT
- Reprise du chéneau Est de la chapelle Sud    + 3 542.05 euros HT

- Moins-value - 3 669.84 euros HT
- Portant ainsi le montant total de l'avenant à la somme de + 5 057.20 euros HT**

**Lot n° 6, pour un montant total de 745.00 euros HT**

- Mise en œuvre dans le passage entre la nef et la sacristie, d'un coffre de 3.30 ml dans l'angle en haut à droit pour cheminement de câbles  
Coffre en CP chêne massif + 745.00 euros HT

**PRECISE** que les sommes correspondantes sont prévues à la section Investissement du budget de la commune, opération 125 (Église)

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

b) La ruche artistique de PLOUBEZRE propose une intervention sur les vitraux de l'église : petites réparations des baies 1 à 13, dépose des 30 panneaux de la baie 00 pour nettoyage, réparation et repose. Pour ce faire, l'association demande l'installation d'un échafaudage extérieur, prestation qui serait prise en charge par la collectivité. Une demande de devis est en cours auprès de la société GREVET. L'intervention de la ruche artistique est soumise à la signature d'une convention entre la commune de PLOUNEVEZ MOEDDEC et l'association. Monsieur le Maire précise que la signature de cette convention est soumise à l'avis de la DRAC. Le conseil municipal donne un accord de principe pour signature de la convention

**3. Groupe scolaire : éventuelle extension du réseau de chauffage pour alimentation de la salle de la garderie périscolaire au réseau « chaufferie bois »**

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir lancé une consultation pour raccordement de la salle de la garderie à la chaufferie bois du groupe scolaire. Cette salle est actuellement équipée de chauffages électriques.

3 entreprises ont été consultées, à savoir : Patrice DAFNIET, SARL LE BIHAN, A2M Thermie. Seule une entreprise a remis une offre, à savoir :

- SARL LE BIHAN 10 579.17 euros HT 12 695.00 euros TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **RETIENT** la proposition de la SARL LE BIHAN, pour un montant de travaux de 10 579.17 euros HT, soit 12 695.00 euros TTC
- **PRECISE** que les sommes afférentes seront prélevées à la section Investissement du budget de la commune, opération 153 (Groupe scolaire)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de rénovation des toilettes du groupe scolaire. Le maître d'œuvre a proposé un cahier des charges, il est donc possible de lancer une consultation auprès des entreprises locales.

Le conseil municipal, après discussion, précise que les travaux de démolition et de peinture seront réalisés par les services techniques de la commune et décide de solliciter les entreprises suivantes :

- Lot gros œuvre : Ets ROLLAND (Louargat), PERSONNIC (Plougonver), ELM (Louargat), Angevin (Louargat), Ludovic ROLLAND (Le Vieux Marché)
- Lot Couverture : Boisliveau, Cosson, Serandour, Auffret Nicolas (Louargat)
- Lot Isolation Placoplatre : SARL TMC, Plac Elec
- Lot Électricité / Plomberie : DAFNIET, LE BIHAN, HUNION, BOURVEN
- Lot Carrelage : CRLB LE BORGNE, J3C, JEZEQUEL (Kermaria Sulard), PRIGENT Erwan, LMN Carrelage

#### **4. Étude des propositions pour réalisation de travaux sur chemins communaux**

---

Jean Claude RIOU, Adjoint en charge de la voirie communale, présente à l'assemblée, les propositions émises par le service Voirie de LTC pour réalisation de travaux sur voies communales et chemins ruraux, ainsi qu'il suit :

##### **Travaux sur voies communales**

- |  |                     |
|--|---------------------|
| - Eaux pluviales VC n° 407 – la vieille côte | 1 459.15 euros TTC  |
| - Reprise enrobées sur Boviduc – le Crénest  | 1 607.28 euros TTC  |
| - CV de Coat Sec'h                           | 11 688.01 euros TTC |

##### **Empierrement chemins**

- |                          |                    |
|--------------------------|--------------------|
| - Chemin de Oalas        | 2 874.48 euros TTC |
| - Chemin de Kerlossouarn | 1 840.32 euros TTC |
| - Chemin de Kergariou    | 3 992.80 euros TTC |
| - Chemin de Kerambastard | 4 524.80 euros TTC |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **RETIENT** les propositions ci-dessus
- **PRECISE** que les sommes afférentes seront prélevées à la section Investissement du budget de la commune, opération 2023 (Programme voirie 2023)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

#### **5. Acquisition d'un bien sans maître au lieudit « Kerbelanger » : mise en vente dudit bien**

---

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la procédure lancée en 2021 pour incorporation d'un bien sans maître située au lieudit « Kerbelanger » à PLOUNEVEZ MOEDEC, cadastré section B n° 483, constitué d'une maison à l'état de ruine, d'une contenance de 177 m<sup>2</sup>. L'acte de vente a signé le 12 septembre 2023 auprès de l'étude notariale de PLOUARET.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un propriétaire voisin souhaitait acquérir ce bien

Le conseil municipal décide de procéder à la vente du bien et de solliciter l'étude notariale de PLOUARET

## **6. Éventuelle cession d'une portion de chemin au lieudit « La Garenne »**

---

Monsieur le Maire informe l'assemblée que 2 propriétaires de biens au lieudit « La Garenne » ont sollicité l'acquisition d'une portion de chemin communal. Cependant, en l'absence d'explications et d'une demande écrite, la décision du conseil municipal est ajournée

## **7. Demande d'aide financière d'une entreprise locale**

---

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir été sollicité par un commerçant de la commune, lequel sollicite une aide financière suite à réalisation de travaux dans son commerce. En l'absence de justificatifs, cette demande ne peut être étudiée. Le conseil municipal décide d'ajourner sa décision

## **8. Acquisition de mobilier pour la bibliothèque municipale**

---

**RAPPORT** : Monsieur le Maire présente à l'assemblée un devis proposé par Madame PARAYRE, responsable de la bibliothèque municipale de PLOUNEVEZ MOEDEC, laquelle sollicite l'acquisition de mobilier, à savoir : grille d'exposition + support livres.

L'offre présentée par le Groupe WF Éducation s'élève à 318.60 euros TTC

Le conseil municipal, après étude et après en avoir délibéré, à l'unanimité

**VALIDE** la proposition ci-dessus pour un montant de 318.60 euros TTC

**PRECISE** que les montants correspondants sont prévus à la section Investissement du budget principal de la commune

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

## **9. Affaires diverses**

---

### **Sylvie MARIGAULT**

- informe l'assemblée que les bénévoles de la bibliothèque municipale organisent une journée « Portes Ouvertes » le samedi 7 octobre 2023 de 10 heures à 18 heures
- interroge Monsieur le Maire quant à l'état d'avancement du projet d'aménagement dans la rue Édouard Prigent, notamment au niveau du stationnement des bus. Elle est informée que le projet n'est toujours pas finalisé et qu'il conviendrait en effet de relancer le problème du stationnement et de l'arrêt de bus
- signale que l'éclairage public ne fonctionne ni dans la rue Jean Baptiste Le Corre ni dans la rue Édouard Prigent

**Nolwenn BOHEC** suggère l'installation d'un tableau en liège supplémentaire, à la demande de l'association de handball.

**Monsieur le Maire** informe l'assemblée que le 105<sup>ème</sup> congrès des Maires aura lieu du 21 novembre au 23 novembre 2023 inclus. Les conseillers municipaux sont invités à faire part rapidement de leur souhait d'y participer, afin de gérer au plus vite les réservations

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la séance close